COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022 028

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le mardi 12 avril 2022 à 20 heures 30 à la mairie, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 05 avril 2022 par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 05 avril 2022 conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire de Roffiac.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2022
- 2. Approbation du budget primitif 2022 Budget eau et assainissement
- 3. Vote des taux des taxes directes locales pour 2022
- 4. Approbation du budget primitif 2022 Budget principal
- 5. Vente d'herbe parcelle Les Breuils
- 6. Questions diverses

Étaient présents à cette réunion :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT, Magali MARTRES, Nathalie REGIMBAL Messieurs Julien LOUBEYRE, Maxime ALET, Fabrice BUCHON, Pierre CHAULIAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Emmanuel REY

Absents excusés ayant donné procuration:

Monsieur Sébastien VERDIER à Monsieur Julien LOUBEYRE

Absents:

Messieurs Florian CHARTIER et Thierry CUSSAC

Madame le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal, que le quorum est atteint.

Madame Magali MARTRES est nommée secrétaire de séance.

Rapport n°1: Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2022 est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

Rapport n°2: Approbation du budget primitif 2022 - Budget eau et assainissement

Le budget primitif 2022 eau et assainissement qui s'équilibre à 144 103.53 € en section de fonctionnement et à 144 602.10€ en section d'investissement est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

Rapport n°3: Vote des taux des taxes directes locales pour 2022

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux 2021 pour les impôts directs locaux 2022, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.98%;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.05%.

Approuvé à l'unanimité

Rapport n° 4: Approbation du budget primitif 2022 - Budget principal

Le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 652 561.13 € en section de fonctionnement et à 754 409.29 € en section d'investissement est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

Rapport n° 7: Vente d'herbe parcelle Les Breuils

Suite au tirage au sort qui a eu lieu le 25 mars 2022, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir, signer et faire exécuter le contrat d'occupation précaire concernant la vente d'herbe de la parcelle Les Breuils, avec Monsieur Sébastien BOUT.

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12/04/2022

ALET Maxime	
BENEZIT Murielle	Benezit
BUCHON Fabrice	
CHARTIER Florian	Absent Absent
CHAULIAC Pierre	haul
CUSSAC Thierry	Absent
DELRIEU Ghislaine	
ESCHALIER François	167
LAGARDE Hervé	
LOUBEYRE Julien	
MARTRES Magali	Lartro
MULOT Marie France	

Sous préfecture de Saint Flour
Date de réception de l'AR: 14/06/2022
015-211501648-20220613-DE_2022_02B-DE

REGIMBAL Nathalie	- 6 Mejuly
REY Emmanuel	
VERDIER Sébastien	Absent

Sous préfecture de Saint Flour Date de réception de l'AR: 14/06/2022 015-211501648-20220613-DE_2022_028-DE